



## Innotes Spray-Seal LS-m

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de la première édition: 6-10-2003 Date de la dernière révision: 9-1-2017 Version: 10.1

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom : Innotec Spray-Seal LS-m noir 290 ml

Numéro de produit : 01.3473.0000 Techno Numéro d'article : 01256 0 00473

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance ou de la préparation : Spray-Seal est un mastic de carrosserie inodore, à pistoler, qui par sa composition et ses

possibilités d'application uniques, permet de reproduire parfaitement les joints et les structures

d'origine sur les pièces de tôlerie de nombreuses marques de voiture

#### 1.2.2. Utilisations Déconseillées

Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG Butthollenring 31 CH - 4147 Aesch BL T.:+41 (0)61 717 90 00 F.: +41 (0)61 711 38 58 info@techno-ag.ch www.techno-ag.ch

Producteur:

PCS Innotec International NV

Schans 4

BE - 2480 Dessel T.: +32 (0) 14 32 60 01 F.: +32 (0) 14 32 60 12

environment@PCS-innotec.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Zürich:

044 251 51 51

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

BIG: +32 (0) 14 58 45 45

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs

25-4-2017 FR (français) 1/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



Phrases FUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### **Autres dangers**

Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Non applicable

#### Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C11-C12, Isoalcanes, < 2% Aromates	(N° REACH) 01-2119472146-39	9 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Faire

boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Adapter les produits extincteurs à

l'environnement. Mousse résistant à l'alcool.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2). Vapeurs nitreuses. En

cas de combustion formation de vapeurs métalliques.

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux

usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter des vêtements de protection appropriés. Se tenir du côté d'où vient le vent.

Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées sous les sections 7 et 8.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Equipement de protection

Procédures d'urgence : Aérer la zone

25-4-2017 FR (français) 2/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Produit stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées dans la section 7. Voir section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

Mesure(s) d'ordre technique

: Sol imperméable formant cuvette de rétention. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle

: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Gants. Lunettes de sécurité.

#### Protection des mains:

Matériau de gant: Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Vu la composition multiple du produit, la durabilité des matériaux de gant ne peut être calculée avant et doit être testée avant la première utilisation. Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration des différents matériaux de gant en contact avec ce produit ne nous est pas connu. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou transpercement. Nous obtenons de bons résultats avec: gants en néoprène

Protection oculaire:

En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection

Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé : filtre pour vapeurs organiques (type A)







### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Aspect : Liquide visqueux.

25-4-2017 FR (français) 3/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Couleur : Noir.
Odeur : légère.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point / intervalle d'ébullition : > 173  $^{\circ}$ C Point d'éclair : > 65  $^{\circ}$ C

Température d'auto-inflammabilité : Non auto-inflammable

Température de décomposition : > 250 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité gazeuse : Aucune donnée disponible

Densité relative (eau = 1) : 1,495 (20 °C)

Solubilité : Eau: Pas ou peu soluble.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 30000 mPa.s (20 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

V.O.C. (V.O.S.) : 145,61 g/l

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. En cas de combustion: formation de vapeurs métalliques.

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL

Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58 info@techno-aq.ch | www.techno-aq.ch

#### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Air humide.

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO. CO2. NOx.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbures, C11-C12, Isoalcanes, < 2% Aromates		
DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg	
DL50/cutanée/lapin	> 5000 mg/kg	
CL50/inhalation/4h/rat	> 5 mg/l	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

25-4-2017 FR (français) 4/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration Non classé

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **Toxicité**

Aucune information disponible

#### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

#### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible

#### Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Déchets / produits non utilisés : Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Éviter le rejet dans l'environnement. 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 Code catalogue européen des déchets (CED)

15 01 02 - emballages en matières plastiques

Techno AG | Butthollenring 31 | 4147 Aesch BL

Tel. 061 717 90 02 | Fax 061 711 38 58 info@techno-ag.ch | www.techno-ag.ch

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

#### **Numéro ONU** 14.1.

N° ONU (ADR) : Non applicable N° ONU (IMDG) : Non applicable N° ONU (IATA) : Non applicable

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

#### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

25-4-2017 FR (français) 5/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations de l'union européenne

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

V.O.C. (V.O.S.) : 145,61 g/

2004/42/CE: : La valeur limite UE pour ce produit prêt à l'emploi (catégorie de produit: II(B)(c)) est au

maximum 540 g/l VOC. La concentration en VOC du produit est au maximum 145,61 g/l

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes:

	ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
	ATE = Acute Toxicity Estimate
	CAS = Chemical Abstracts Service
	CLP = Classification, labelling and packaging
	CSR = Chemical Safety Report
	DMEL = Derived Minimal Effect Level
	DNEL = Derived No-Effect Level
	DPD = Dangerous Preparation Directive
	DSD = Dangerous Substance Directive
	EINECS/ELINCS = European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances.
	GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
	HTP = Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet
	IATA = International Air Transport Association
	ICAO = International Civil Aviation Organization
	IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
	IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
	LC50 = Lethal concentration, 50 percent
	LD50 = Lethal dose, 50 percent
	LEL = Lower Explosion Limit
	MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen
	MAL-kode = Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	NDS = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie
	NDSCh = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie Chwilowe
	OEL = Occupational Exposure Limits
	PBT = Persistent, bioaccumulative and toxic
05.4.0045	50%

25-4-2017 FR (français) 6/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).
STEL = Short term exposure limit
STOT RE = specific target organ toxicity repeated exposure
STOT SE = specific target organ toxicity single exposure
SVHC = Substance of Very High Concern
TLV = Threshold Limit Value
TRGS = Technischen Regeln für Gefahrstoffe
TWA = time weighted average
UEL = Upper Explosion Limit
VLA-EC = valores límite ambientales para la exposición de corta duración
VLA-ED = valores límite ambientales para la exposición diaria
VLE = Valeur Limite d'exposition
VME = Valeur Limite de Moyenne d'exposition
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative
WGK = Wassergefärhdungsklasse

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Section(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente 1,3,4,5,7,9,14,15,16

Data de la révision précédente 28/01/2015

Avis de non-responsabilité concernant REACH:
Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont cohérentes avec celles du rapport de sécurité chimique (RSC), dans la mesure où celles-ci étaient disponibles au moment de la rédaction de la FDS (voir date de la dernière révision).

Avis de non-responsabilité: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont dasses sur l'etat actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

25-4-2017 FR (français) 7/7